

Procédure de candidature à une mobilité internationale 2024-2025

À l'attention des étudiants de l'IAE Nantes

Le service Relations Internationales vous informe que vous avez la possibilité de présenter trois candidatures à une mobilité internationale pour 2024-25 :


- ➔ une candidature pour une mobilité Hors Europe (ISEP (5 vœux) + BCI (1 vœu) ou Conventions Hors Europe (3 vœux))
- ➔ une candidature pour une mobilité Erasmus+ (3 vœux)
- ➔ une candidature pour une mobilité Convention bilatérale Europe (Birmingham, 1 vœu)

Les candidatures sont à déposer sur la plateforme Mobility Online accessible via votre intranet.

Candidature 1 : Hors Europe	Candidature 2 et 3 : Europe
Date limite ISEP : 24 novembre 2023 Date limite : 12 janvier 2024	Date limite : 12 février 2024
Programme ISEP : 5 vœux* + Programme BCI : 1 vœu OU Conventions bilatérales Hors Europe : 3 vœux *si présélection au programme ISEP, il n'y aura plus de possibilité de candidater aux autres programmes.	Programme Erasmus+ : 3 vœux ET Convention bilatérale Europe : Birmingham



Pour chacune de vos candidatures, vous devrez hiérarchiser vos vœux (de 1 à 3) sur Mobility Online.


Attention, une candidature hors Europe est prioritaire sur une candidature Europe : en cas de sélection par Nantes Université sur votre candidature 1 Hors Europe, vous ne pourrez pas poursuivre votre candidature 2 et 3 Europe.

Les trois candidatures Hors Europe, Erasmus+ et Europe sont distinctes : vous ne pourrez pas mélanger ou hiérarchiser vos vœux entre ces trois candidatures.

Exemple :

Un étudiant fait sa candidature Hors Europe (Conventions bilatérales), il indique 3 vœux par ordre de préférence : Université de Moncton – University of Alberta – Shanghai University. Il fait en parallèle une candidature Erasmus+, il indique 3 vœux : Université de Düsseldorf - Université de Bucarest – Université de Valence. Il fait aussi une candidature en convention Europe à Birmingham.

Cas 1 : Il est sélectionné pour l'université d'Alberta au Canada, son 2^{ème} vœu. Tous ses vœux en Europe s'annulent et il part en mobilité à Alberta.

Cas 2 : Il n'est sélectionné pour aucun de ses vœux hors Europe. Sa candidature sera étudiée par la commission Erasmus+ pour ses vœux en Europe (Erasmus + et Convention Europe).